



Acte certifié exécutoire  
Arrêté parvenu en Préfecture le : 28-04-26  
Accusé de réception de la Préfecture numéro :  
20260428 2026ARR154 AI  
Arrêté publié/notifié le :  
Affiché le :  
Pièce annexe :  
Pour le Maire et par délégation  
Samy LOUMI  
Responsable du Secrétariat Général  
et des affaires juridiques-

## ARRETE DU MAIRE N°2026ARR154

### Objet : Délégation de signature attribuée à Madame Iris LOURENCO PINTO MARTINS

La Maire d'Arcueil,

Vu l'article L.2122-19 du Code général des collectivités territoriales autorisant Madame la Maire à donner délégation de signature aux responsables de services communaux,

Vu l'arrêté nommant Madame de Iris LOURENCO PINTO MARTINS en qualité d'attachée, contractuelle,

Considérant que Madame Iris LOURENCO PINTO MARTINS occupe les fonctions de responsable du secteur Seniors au sein du service Action sociale et Retraités,

Sur proposition de Madame la Directrice générale des services,

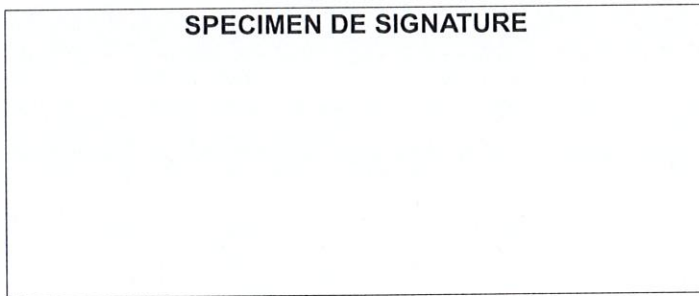
### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Iris LOURENCO PINTO MARTINS, responsable du secteur Seniors, a délégation de signature pour :

- Les bons de commande et ordres de service de moins de 1500 €.

**Article 2** : Cette délégation est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

### SPECIMEN DE SIGNATURE



**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié à Madame Iris LOURENCO PINTO MARTINS.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.
- Monsieur le Préfet du Val de Marne.

**Article 5** : La Maire :

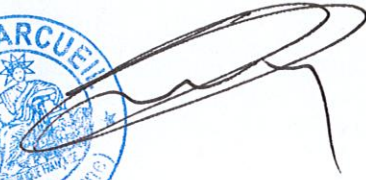
- Certifie le caractère exécutoire de cet arrêté compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage



ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 28.09.26  
La Maire



  
Sophie PASCAL-LERICQ  
Maire



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ARCUEIL  
Utilisateur : HAZARD Juliette

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2026ARR154**  
Objet : **Délégation de signature attribuée à Madame Iris Lourenco Pinto Martins**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2026-04-28 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Actes individuels  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 1.1.2 - procédure adaptée (art,28)  
Identifiant unique : 094-219400033-20260428-2026ARR154-AI  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Notifiée à juliette.hazard@mairie-arcueil.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 094-219400033-20260428-2026ARR154-AI-1-1_0.xml	text/xml	937 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : 154.pdf Nom métier : 99_AI-094-219400033-20260428-2026ARR154-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	78.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 avril 2026 à 16h42min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 avril 2026 à 16h44min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2026 à 16h44min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 avril 2026 à 16h45min11s	Reçu par le MI le 2026-04-28

